



## Conférence générale

38<sup>e</sup> session, Paris 2015

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# plen

### Séance plénière

38 C/PLEN/DR.1  
6 novembre 2015  
Original français

### Point 8.3 de l'ordre du jour

### PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par l'AFGHANISTAN, l'ALBANIE, l'ALLEMAGNE, l'ARABIE SAOUDITE, l'AUSTRALIE, l'AUTRICHE, BAHREÏN, le BELIZE, le BURKINA FASO, le CANADA, le COSTA RICA, le DANEMARK, les ÉMIRATS ARABES UNIS, l'ESTONIE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, l'ex-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE, la FINLANDE, la FRANCE, la GUINÉE, l'IRLANDE, l'ISLANDE, la JORDANIE, le LESOTHO, la LETTONIE, la LITUANIE, le LUXEMBOURG, les PALAOS, le PANAMA, les PAYS-BAS, le QATAR, la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, la SLOVÉNIE, la SUÈDE, le TCHAD, le TOGO, la TURQUIE

### DEMANDE D'ADMISSION DE LA RÉPUBLIQUE DU KOSOVO À L'UNESCO

*La Conférence générale,*

*Considérant* la demande d'admission de la République du Kosovo à l'UNESCO présentée le 4 août 2015,

*Ayant noté* que la République du Kosovo accepte l'Acte constitutif de l'UNESCO et est prête à s'acquitter des obligations qui découleront de son admission et à contribuer aux dépenses de l'Organisation,

*Ayant noté* que le Conseil exécutif a recommandé, à sa 197<sup>e</sup> session, l'admission de la République du Kosovo comme membre de l'UNESCO (décision 197 EX/43),

1. *Décide* d'admettre la République du Kosovo comme membre de l'UNESCO.